

BOUÉE

INFOS | n° 238



Magazine d'informations municipales
Juin 2023

la Bibliothèque de Bouée

fête son 40^{ème}

40!

Anniversaire

PROGRAMME OUVERT A TOUS

- 14h Contes avec Jean Pierre Quirion
Atelier marque-page avec Mélanie Fuentes
Sur inscription
- 15h Discours puis verre de l'amitié
- 16h Spectacle de la Cie Baldaboum...
Au programme, jonglerie, magie et musique.

Toutes les animations sont gratuites.

Tout au long de l'après-midi :
jeux géants et foodtruck de crêpes
(100 premières crêpes offertes !)

02 40 54 97 87
www.mediatheques.estuaire-sillon.fr



Samedi 9 septembre 2023

& Journée des associations

de
9h à
12h

Salle polyvalente

! Bouée tennis de table ! Bibliothèque ! ! Bouée travaux manuels ! L'ilôt sport !
! Palet club Bouésien ! Les amis de la chapelle de Rohars ! Le comité des fêtes !

www.bouee.fr

Sommaire

Infos Municipales.....	2
Histoire locale.....	7
Enfance.....	8
Culture.....	9
Associations.....	10
Infos pratiques.....	14

Bulletin municipal n° 238

Mairie de Bouée

2, route du Syl - 44260 BOUÉE

Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33

Courriel : accueil@bouee.fr

Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

André LE BORGNE

Rédaction :

Antony PEIGNET,

Pierre DURAND,

Odile SOUDAIS.

Maquette : Antony PEIGNET

Impression : Goubault Imprimeur

Tirage : 500 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr avant le 15 août 2023

Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site internet www.bouee.fr

Infos municipales

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal lundi 3 avril 2023

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **VALIDE** le principe d'accueillir un apprenti au service administratif pendant 2 ans à compter de septembre 2023 et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le Compte Administratif 2022 présenté (le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote) - voté à la majorité ;
- **PREND ACTE ET VALIDE** le Compte de Gestion 2022 présenté - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** l'affectation du résultat 2022 proposé - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** d'attribuer 150 € au Fonds Solidarité Logement départemental pour l'année 2023 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** d'attribuer 4 971 € de subvention au CCAS pour l'année 2023 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** d'attribuer un budget de 6 250 € de subvention aux associations pour l'année 2023 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition sans modifications pour l'année 2023 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le projet de Budget primitif de l'année 2023 - voté à l'unanimité ;
- **AUTORISE ET DONNE POUVOIR** au Maire de solliciter des subventions au titre des amendes de police 2023 - voté à l'unanimité ;
- **AUTORISE ET DONNE POUVOIR** au Maire de réglementer les demandes de busages qui prévoient une participation des demandeurs à hauteur d'un quart du coût total - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le recours à Territoire d'Énergie 44 pour des missions d'Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'installation de panneau photovoltaïque sur le futur CTM et **AUTORISE ET DONNE POUVOIR** au Maire de signer tout document relatif à la présente décision - voté à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal mardi 30 mai 2023

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** les procès-verbaux des séances du 7 mars et du 3 avril 2023 - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **VALIDE** l'avant-projet définitif (ADP) du futur Centre Technique municipal et **AUTORISE** le Maire à solliciter toute demande subvention et signer tout document afférent à la présente décision - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** l'avant-projet définitif (ADP) de l'installation de panneaux photovoltaïque sur le futur CTM et **AUTORISE** le Maire à solliciter toute demande subvention et signer tout document afférent à la présente décision - voté à la majorité ;

Infos municipales

- **VALIDE** la proposition d'avenant avec Éric Piton Architectures pour un montant supplémentaire maximum de 23 143,40€ HT pour le marché de Maîtrise d'œuvre (MOE) de construction du CTM et **DONNE POUVOIR** au Maire de signer tout document afférent à la présente décision. - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le nouveau projet de convention tripartite avec l'OGEC et la Direction de l'école Ste Thérèse pour le forfait communal et **AUTORISE** le Maire à solliciter tout document afférent à la présente décision - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** la contribution annuelle à l'école Ste Thérèse pour 2023, au titre du forfait communal, pour un montant de 36 447,02 € et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** la Décision Modificative n°1 au BP 2023 - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE de DÉCLARER** en admission en non-valeur des impayés d'un montant total de 7,20 € - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** les projets de convention/contrat avec le cabinet ECOFINANCE d'un montant total de 3 900 € HT et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs par la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle (ATSEM) principal de deuxième à temps non complet (15,5/35e) et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMF 44, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste et **DÉFINI** dans la délibération les modalités pratiques (durée mandat, mode saisine...). - voté à l'unanimité.

Budget 2023

Un budget communal en bonne santé !

Le Conseil Municipal examinait le 3 avril dernier le Compte Administratif de l'année 2022 qui confirme une bonne santé financière de la Commune malgré le contexte compliqué.

Au 31 décembre 2022, le budget communal affiche **759 860,17 €** d'excédent cumulé permettant d'aborder 2023 avec optimisme et confiance.

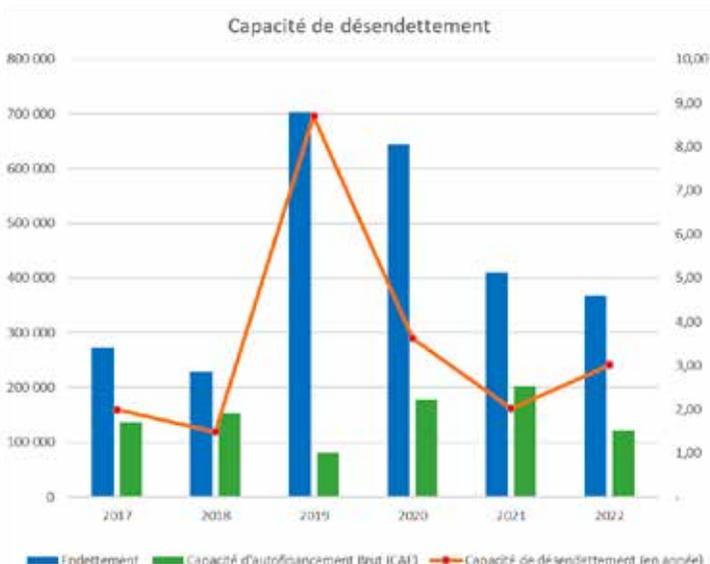
Pour 100 € dépensés en section de fonctionnement 2022...



Préparer les projets à venir...

L'année 2022 a été consacrée à préparer les projets à venir (études...).

Un désendettement qui se poursuit...



La capacité de désendettement s'est légèrement dégradée en raison de la baisse de Capacité d'autofinancement brute.

En effet, la capacité de désendettement passe de 2,02 années en 2021 à 3,02 années en 2022 (Rappel : le seuil d'alerte est fixé à 6 ans).

2023, lancement des projets de la mandature...

Contexte et méthodologie

Ce budget 2023 se présente dans un contexte d'incertitude fortement impacté sur l'inflation. Plusieurs postes budgétaires vont connaître des augmentations : énergie (+80%), carburant, dépenses de personnel (valeur point d'indice sur une année pleine), alimentation (+16 à 20%). Différents fournisseurs vont également augmenter leurs facturations avec l'augmentation des coûts de l'énergie et l'inflation.

Côté recettes, les dotations de l'État devraient être stables. Les recettes d'imposition progresseront avec la révision des bases décidées par l'état de **7,1%**. La Commune a donc décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas pénaliser davantage les bouésiens.

Le budget communal est sain et comporte des excédents importants (**759 860,17 € cumulés**) permettant d'aborder certaines dépenses obligatoires (*mise en accessibilité des bâtiments municipaux – enveloppe maximum de 200 000 €*).

Côté emprunts en cours, 1 emprunt va être clôturé sur 2022, 1 sur 2024 et 1 autre sur 2026.

Budget d'action

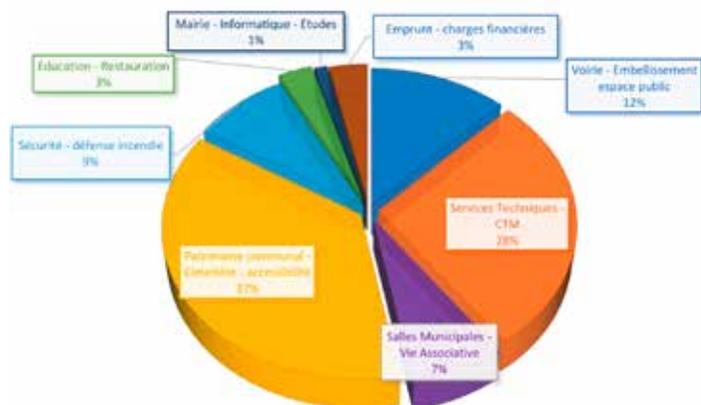
L'Exercice 2023 accompagnera l'action municipale.

Volontariste avec un budget d'investissement de **1 228 357 €** pour réaliser différentes opérations pour améliorer le fonctionnement des services,

le quotidien des habitants et ainsi améliorer le cadre de vie et le service public rendu à la population, parmi elles :

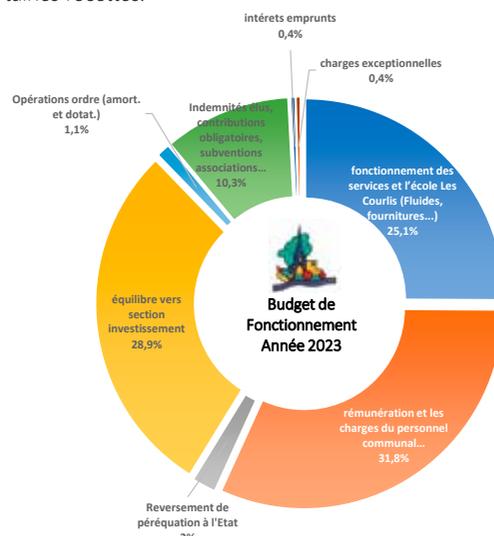
- ✓ Construction d'un nouveau centre technique municipal (**680 000 € sur 2 ans – 340 000 € en 2023**)
- ✓ Sécurisation et réhabilitation de l'église Notre Dame (**240 000 € sur 4 ans dont 120 000 € en 2023**)
- ✓ Projet de réhabilitation de la Salle Polyvalente (**1 000 000 € sur 3 ans – 84 000 € en 2023**)
- ✓ Mise en accessibilité des bâtiments municipaux (**200 000 €**)
- ✓ Travaux de réfection toiture bibliothèque (**100 000 €**)
- ✓ Numérotation et dénomination des voies communales (**22 897 €**)
- ✓ PAVC – réfection de 4 voies communales + point à temps (**99 086 €**)
- ✓ Mise en accessibilité d'abribus (**19 960 €**)

Les recettes d'Investissement prennent en compte une partie des subventions possibles seulement par prudence ainsi qu'un emprunt de **260 000 €** permettant de maintenir des capacités financières de la Commune.



Côté Fonctionnement (**1 220 147 €**), le prévisionnel essaie d'anticiper les possibles hausses de coût de fonctionnement à attendre (frais de personnel, coût de l'énergie, entretien des bâtiments, ...).

Les recettes prévisionnelles restent prudentes en tablant sur une stabilité de certaines recettes.



Plan Pluriannuel 2022-2026

Contexte et méthodologie

Afin d'avoir une visibilité sur le mandat et d'anticiper les besoins de financement des projets structurants, il a été proposé en 2022 aux élus et services municipaux et coordonné par la commission finances / budget de recenser de tous les besoins en investissement sur les quatre années restantes du mandat.

En parallèle, un premier recensement des possibles financements estimatifs a été fait. Un travail de prospective financière a été demandé à la direction régionale des finances publiques. Celui-ci a été présenté lors de la commission finances/budget du 29 novembre 2022.

Il est proposé de mettre à jour le plan pluriannuel établi en 2022.

Plan pluriannuel par priorité

Recensement fait par les services et les élus, un prévisionnel de Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 a été présenté en commission finances-budget et présente un montant total de **3 411 337,76 €**,

44 595,76 € en 2022,

1 186 400 € en 2023,

1 074 942 € en 2024,

769 400 € en 2025,

416 000 € en 2026.

Présentation des services municipaux

Le service Éducation-Restauration-Entretien 1^{re} partie

L'équipe municipale est épaulée au quotidien par des femmes et des hommes qui mettent en œuvre ses décisions pour le bien des bouésiennes et bouésiens.

Suite au Bouée Infos vous présentant le service administratif, nous poursuivons notre tour de présentation avec le service « Éducation-Restauration-Entretien » en nous arrêtant à l'école publique Les Courlis (la présentation des autres agents composant ce service vous sera faite sur l'édition suivante prévue à la rentrée).

L'école, lieu principal d'affectation d'Emmanuelle et Aurélie, Agents Territoriaux Spécialisées en École Maternelles (ATSEM). Intervenant tant sur le temps scolaire que sur d'autres de l'enfant sur la journée scolaire tels que la pause méridienne, font d'elles des rôles pivots pour le public maternel.

Elles apportent une assistance technique et éducative à l'enseignant d'une école maternelle (enfants de 2 à 6 ans). Elles sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés directement par les enfants. Elles participent à la communauté éducative et peuvent également être chargées de la surveillance de ces enfants au restaurant scolaire. Portraits...



Emmanuelle CRUAUD

ATSEM classe PS-MS Les Courlis / animatrice pause méridienne

Depuis quand travaillez-vous à Bouée ?

Depuis 2011, par des remplacements service cantine, périscolaire et accueil secrétariat en Mairie pendant les vacances scolaires.

Quel est votre parcours ?

Ma première orientation était la vente avec un CAP Vente Action Marchande, suivi d'un BAC STT Action Communication et Commerciale et d'un BTS Communication des Entreprises.

J'ai fait par la suite quelques années en Intérim en vente et en électronique. Je me suis réorientée dans la petite enfance suite à un bilan de compétences et ai pu effectuer des stages en école maternelle à l'école de Blain qui m'a proposé un contrat aidé de 2 ans avec la préparation du CAP Petite enfance en parallèle. J'ai par la suite réalisé divers remplacements à Bouée, puis reprise du poste d'ATSEM suite au départ en retraite de Marylène JOURDE en 2013.

En quoi consiste votre travail ?

J'accompagne les enfants tout le long de leur journée à l'école, pendant les ateliers, récréation et sieste.

J'assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel.

Enfin, je participe à garantir la sécurité phy-

sique et affective des enfants sur les temps de classe, tout en les aidant dans le développement de leur autonomie.

Aurélie FOUCHER-AUBRESPY

ATSEM classe GS-CP Les Courlis / animatrice pause méridienne

Depuis quand travaillez-vous à Bouée ?

Je travaille à Bouée depuis novembre 2021.

Quel est votre parcours ?

Après des études d'anglais et d'enseignement, j'ai finalement passé le CAP Petite Enfance pour travailler en tant qu'auxiliaire parentale. J'ai ensuite passé le concours ATSEM, et j'ai obtenu un poste sur la commune.

En quoi consiste votre travail ?

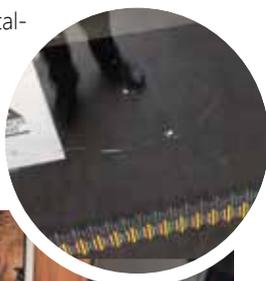
Mon travail consiste à assister les enseignantes de maternelle dans la classe, en préparant le matériel nécessaire aux ateliers. J'accompagne également les élèves lors de leurs travaux, ainsi que dans l'acquisition de l'autonomie. Le midi, je participe au service des repas des maternelles, et l'après-midi, je me charge de l'entretien des locaux et du matériel scolaire.



Incivilités qui coûtent à la communauté

La Commune a une nouvelle fois subi des incivilités qui au final coûtent financièrement aux bouésiennes et bouésiens.

L'école a été le lieu de nouvelles dégradations avec la porte du local vélo complètement forcée ainsi que celle du local technique. Nous avons été contraints d'installer des chaînes pour sécuriser ces portes le temps de réaliser les réparations (qui vont une nouvelle fois coûter plusieurs milliers d'euros au budget communal). Les enfants de l'école n'ont pu accéder au local vélo pour installer leurs vélos dans un lieu sécurisé et fermé à clé. L'entreprise chargée des travaux de voirie a subi des vols de matériel retrouvés dans le local vélo. Le Maire a déposé plainte.



D'autre part, nous ne remercions pas le manque de civisme d'une famille bouésienne, qui a de manière délibérée, a décidé de réaliser dans la nuit de jeudi 11 mai au vendredi 12 mai un dépôt sauvage de plus d'une douzaine de sacs remplis de couches d'enfants souillées ! La collectivité publique (rappelons-le, nous tous !) a donc dû se charger de l'enlèvement de ce dépôt sauvage.

Nous rappelons que le dépôt sauvage peut être passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € avec confiscation du véhicule ayant servi à l'opération.



Usagers des salles municipales, l'effort de tous est demandé !

La commune, comme nous tous, a subi une forte augmentation des coûts de l'énergie. +80% par rapport aux tarifs 2022. Dans ce contexte, un effort collectif a été demandé à l'école Les Courlis, aux services municipaux et aux utilisateurs des salles municipales.

Les premiers efforts ont commencé à porter leurs fruits côté école, bâtiment accueil enfance et mairie.

Côté salles municipales nous constatons que ce bilan ne va pas malheureusement dans ce sens.

Même si l'utilisation des salles a progressé par rapport à l'année passée, nous notons parfois un manque de vigilance sur le fait d'éteindre les lumières et le chauffage correctement. Nous appelons une nouvelle fois à l'effort et la responsabilité de tous pour permettre à la Commune d'investir et engager les dépenses pour améliorer votre quotidien plutôt que des factures d'énergie pouvant être évitées.

Le Micky Show N°2 !!!

Stand up

Samedi 7 octobre 2023

20h30

Salle des fêtes

Gratuit (sur réservation à partir de 5 septembre au 02 40 56 12 18)

100 places disponibles

Organisée par la municipalité de Bouée

Un spectacle vivant humoristique appelé communément « comédie club ». 4 humoristes défilent chacune / chacun leur tour, pour vous présenter une partie de leurs spectacles respectifs 4 univers différents, pour satisfaire les zygomatiques d'un maximum de personnes.



Le Gué

Le Gué est un village situé à proximité de marais et qui est parfois atteint par les fortes marées. La route qui le traverse s'embranché à la route de Lavau et mène jusqu'à l'entrée de la prée de Billac. C'est un village assez étendu ; il comptait 15 maisons en 1857, même 16 si on ajoute le Marais-Allais, qui est parfois distingué du Gué.

Pendant près de deux siècles, l'une des maisons fut un bien ecclésiastique. En 1608, un prêtre de Bouée, Pierre Chabot, fonda une chapellenie. Afin que l'on puisse célébrer une messe basse par semaine à jour non limité à l'autel de l'église Notre-Dame de Bouée, il légua quelques biens qu'il possédait, dont une petite maison au Gué, couverte en bourre (toiture végétale) avec une étable et un jardin. Dans l'acte de fondation de la chapellenie du Gué, il précisait que le titulaire du bénéfice devrait être un prêtre ou à défaut un clerc tonsuré de sa famille ou à défaut celui qui sera jugé le plus capable. Il indiquait aussi que le présentateur, c'est-à-dire la personne qui choisissait le titulaire, devrait être le plus proche parent du fondateur. Cette disposition, qui était assez fréquente, manquait totalement de pertinence pour une fondation qui était censée être perpétuelle. Au bout de quelques générations, il était bien difficile d'établir qui était le plus proche parent et il s'ensuivait bien des contestations. Ainsi, dès 1678, deux clercs tonsurés furent nommés par deux groupes se prétendant composés de parents du fondateur. Lorsqu'un nouveau titulaire de la chapellenie était nommé, il devait d'abord en prendre possession. Il s'agissait d'un acte juridique, mais fortement chargé de gestes symboliques. Le 2 mars 1658, c'est un prêtre de Bouée, où il était né en 1628, Pierre Bessard, qui prend possession de la chapellenie du Gué. Il est accompagné d'un vicaire de Cordemais et d'hommes de loi, dont Jean Bouchard, sieur de la Boutonnais. À l'église Notre-Dame, missire Pierre Bessard fait aspersion d'eau bénite sur les assistants, fléchit les genoux et fait prières au-devant du grand autel, sonne les cloches ; les actes de sa nomination sont publiés. Puis le groupe se rend au village du Gué, "dans un logis et dépendances", celui de la chapellenie : "avons trouvé Pierre Le Ray et femme, lesquels avons expulsés et mis hors, saisi les clefs, mis ès mains dudit sieur Bessard, lequel a fait feu et fumée, entré au-dedans du jardin et remis lesdites clefs entre les mains desdits Le Ray et femme". Cette expulsion temporaire des fermiers de leur logis peut nous paraître choquante, mais était systématique ; elle indiquait que le nouveau titulaire les maintenait en place.

Les habitants du village du Gué étaient nombreux. Un rôle de capitation de 1740 (impôt direct lié à l'aisance) mentionne 17 contribuables soit 17 chefs de famille. On trouve même un aubergiste au Gué ; ceux qui travaillaient sur la prée de Billac se rafraîchissaient probablement chez lui au passage. En 1784, cet aubergiste se nommait François Macé. Les boissons alcoolisées étaient soumises à un impôt appelé devoir, perçu pour les États de Bretagne par des compagnies de fermiers. Ceux-ci avaient des employés ou commis dans les principales localités, dont Savenay. Le 19 juillet 1784, les deux commis aux devoirs de Savenay accompagnés du sénéchal et du greffier des juridictions de la vicomté de Donges et baronnie de la Roche en Savenay firent une descente chez François Macé ; les commis présumaient qu'une barrique de vin était recelée et cachée dans une maison du village par l'aubergiste. Celui-ci refusa d'en ouvrir la porte ; un maréchal de Savenay accompagnait les commis et hommes de loi et il allait lever la serrure à la demande du sénéchal quand Macé présenta la clé. Les commis aux devoirs purent perquisitionner, mais ils ne trouvèrent point de vin !

Au cours de la Révolution de 1789, plusieurs habitants du Gué se sont engagés en faveur des idées nouvelles. Guillaume Seignard, un laboureur né en 1746, fut l'un des deux députés de Bouée à l'assemblée de la sénéchaussée de Nantes, à partir du 7 avril 1789, où l'on devait élire les députés du tiers-état aux États généraux convoqués par Louis XVI. Guillaume Seignard fut élu procureur de la commune le 11 février 1790 ; à ce titre, il était chargé de défendre les intérêts de la communauté, il devait assister à toutes les assemblées de la municipalité, sans voix délibérative, mais devait être entendu sur tous les objets mis en délibération. Un autre laboureur, Guillaume Chevalier, né en 1723, fut élu officier municipal le 12 février 1790. Son fils aîné, aussi prénommé Guillaume, né au Gué en 1751, s'était établi à La Chapelle-Launay ; il fut l'un des cinq membres du directoire du district de Savenay, élu le 12 juillet 1790. Ces trois hommes étaient sûrement liés à des bourgeois de Bouée, très engagés dans le mouvement révolutionnaire, les frères Magouet : François, du Montdesormes, et Vincent, du Peron. Guillaume Seignard et Guillaume Chevalier père se portèrent candidats à l'achat d'un bien national en novembre 1790 : la plus grande partie de la chapellenie de leur village, dont la maison. La vente aux enchères eut lieu le 2 mai 1791 et



Le village du Gué sur le plan cadastral de 1827

les deux laboureurs patriotes du Gué (c'est ainsi que se désignaient les partisans de la Révolution) obtinrent l'adjudication sans enchères, au prix de l'estimation, soit 4147 livres. L'absence d'enchérisseurs s'explique par l'opposition d'une grande partie du clergé, dont le curé de Savenay et ses vicaires, à la vente des biens confisqués à l'Église ; son influence était telle que la plupart des paysans ont renoncé à en acquérir. Un autre fait qui met en évidence la fidélité de Seignard et Chevalier au parti patriote : ils furent de la minorité du conseil général de la commune de Bouée qui s'opposa au projet du district de Blain d'accroître son territoire en annexant la quasi-totalité du district de Savenay, alors que la majorité du conseil y était favorable, peut-être par lassitude de la tutelle de Savenay. C'était en décembre 1790. Le maire, Jean François Roulland, était aussi, bien sûr, pour le maintien du district de Savenay, tel qu'il était.

Lorsqu'il fut envisagé par le conseil municipal d'acheter la maison de la Clairhaye dans le bourg de Bouée, pour en faire un presbytère, en 1817, la seule ressource dont pouvait disposer la commune était de vendre des terrains communaux, dont un canton de terre vague dans le marais du Gué d'une contenance de 2 hectares. Les habitants du village protestèrent, considérant que ce bien dont ils disposaient en commun sous le régime seigneurial leur appartenait. Ils adressèrent une pétition au sous-préfet. Dans une délibération du 12 janvier 1818, le conseil municipal adopta une position conciliante : la vente du terrain serait accordée aux habitants du village au prix de 1400 francs l'hectare défini par un expert le 15 septembre précédent. Le conseil renonçait ainsi à une vente aux enchères qui aurait été plus avantageuse pour la commune mais défavorable aux habitants du Gué.

En 1891, le village comptait 48 habitants répartis dans 12 maisons. L'un était aubergiste et aussi tisserand : Julien Glotin. Un autre, Pierre Herlaud, âgé de 77 ans était garde-champêtre. Son fils aîné, Pierre Herlaud lui aussi, né en 1846 au Gué, était mort le 15 décembre 1870 à Magdebourg en Allemagne ; il avait dû être fait prisonnier lors de la guerre franco-prussienne.

En 1936, la population du village est beaucoup moins nombreuse : 21 habitants sont répartis dans 8 maisons. En 1954, on recense encore 20 habitants, dans 7 maisons.

Bernard David

Enfance

École Les Courlis

Les CM1 CM2

Intervention tri

Ce mardi 9 mai, un intervenant de la Communauté de communes est venu nous expliquer ce qu'était le recyclage.



Cela a permis de se rappeler comment trier les déchets et aussi ce qui était fabriqué avec des plastiques ou cartons recyclés.

Nous avons réalisé des petites devinettes sur le sujet.

Puis nous avons découvert comment fonctionnait un compost et ce qu'il fallait ou non mettre dedans. Puis nous avons fait un petit jeu à ce sujet.

La semaine des langues



Pour la semaine des langues 2023, nous avons réalisé différentes activités :

- Nous avons appris à jouer au Mbube (jeu originaire d'Afrique du Sud)

- Nous avons fait des quizz, en lien avec les Jeux Olympiques, pour entendre et comprendre différentes langues.

La sortie USEP

Le vendredi 14/04 la classe de CM1 CM2 de Cordemais est venue à Bouée pour une rencontre USEP. Les élèves ont participé à différents ateliers cirque : jonglage, magie, échasses et assiettes chinoises dans la salle polyvalente. Pendant qu'un autre groupe réalisait une partie de la randonnée des Belles Demeures.

Nous avons ensuite pique-niqué tous ensemble.

Les GS CP

Ce mardi 4 avril nous avons été à Malville pour notre seconde sortie USEP. Nous avons retrouvé la classe de GS-CE1 de Prinquiau et la classe de CP de Malville avec qui nous avons déjà fait notre première sortie USEP.



Nous avons fait plusieurs jeux collectifs avec ballon ainsi qu'un parcours non-voyant en lien avec les Jeux Paralympiques.

Puis nous avons terminé la matinée en profitant des aires de jeux autour du gymnase de Malville !

Les élèves de GS CP ont fêté les 100 jours d'école. Pour cela ils ont réalisé des collections de leur choix de cent fois le même objet. Ils ont travaillé autour du nombre 100.



PS MS



En période 4, les élèves de petite et moyenne section ont accueilli leurs parents, grands-parents et autres membres de la famille à venir jouer à des jeux de société dans la classe. Ils ont réinvesti ou approfondi leurs connaissances. Merci à eux pour leur aide.

Sortie USEP



Mardi 28 mars, dans le cadre des rencontres USEP, les élèves de petite et moyenne section ont accueilli les élèves des classes de PS-MS et MS-GS de l'école Louis Girard située au Temple de Bretagne. Ils ont réalisé

une randonnée en empruntant une partie du sentier des belles demeures. Cela leur a permis de se repérer dans l'espace en suivant des indications, enrichir leur vocabulaire par différentes recherches, réinvestir les connaissances en langage écrit par le biais des différents panneaux...

CE1 CE2

La natation

Les GS CP et CE1 CE2 se rendent à la piscine de Cordemais deux fois par semaine. Chacun évolue à son rythme. Il s'agit d'un apprentissage condensé qui semble porter ses fruits.



Musique

Les CE1 CE2 ont suivi un cycle d'apprentissage avec Catherin Jarry (du-miste). Ils ont travaillé autour des body percussion et du chant.



Fête de l'école

La fête de l'école se déroulera le **vendredi 18 juin**. À 18h les élèves de PS MS et CE1 CE2 présenteront leur spectacle puis à 19h ce sera celui des GS CP et des CM1 CM2.

Il s'agit d'un spectacle autour du cirque. Celui-ci a été créé avec les interventions de la compagnie Baldaboum. Nous remercions aussi l'amicale qui a financé ces interventions. À la suite des spectacles, il y aura plusieurs stands tenus par l'amicale des parents.

Inscriptions

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée de septembre 2023, merci de contacter la directrice Mme NICOLAS au 02 40 56 14 12.

Pour les futurs élèves de petite section (nés en 2020), merci de venir avec le carnet de santé le livret de famille.

Culture

Bibliothèque

Horaires d'ouverture :

mardi	16h à 18h
mercredi	15h à 18h
vendredi	16h à 18h
samedi	10h30 à 12h30

L'adhésion est gratuite pour tous.

Cette adhésion vous permet d'emprunter, pour 3 semaines :

- 8 imprimés (livres ou revues)
- 2 DVD
- 2 CD
- Accès ressources numériques BDLA

Des **boîtes retours** sont à disposition dans toutes les médiathèques du réseau pour retourner vos documents en dehors des heures d'ouvertures.

www.mediathèques.estuaire-sillon.fr

Retrouvez sur le site : le programme complet des animations de septembre à décembre 2022, le catalogue en ligne, un accès à votre compte adhérent avec possibilité de réserver un livre ou de prolonger vos prêts, ...



Pour suivre l'actualité du réseau : @EstuaireetSillon
Et tous les vendredis, découvrez les coups de cœur des bibliothécaires : #vendredilecture

Fêtons tous ensemble les 40 ans de la bibliothèque de Bouée le samedi 9 septembre 2023

14h :

- **Contes** ouvert à tous, par Jean Pierre QUIRION, conteur et auparavant bénévole à la bibliothèque.
- **Atelier créatif** « Fabrication de marque-page » avec l'illustratrice Mélanie FUENTES (gratuit - sur inscription).

15h : Discours et verre de l'amitié

À 16h : Spectacle de la compagnie Baldaboum



Les pirates de la compagnie Baldaboum investissent le parc de la bibliothèque pour un spectacle familiale, à la recherche de nouveaux matelots... Au programme, jonglerie, magie et musique.

Tout au long de la journée :

- **Jeux géants en bois**
- **Stand** de crêpes et boissons.

Les 100 premières crêpes seront offertes !!

(Pensez à ramener votre écocup !)



2^e édition de prêts d'été, prêts doublés

Avis aux lecteurs, cinéphiles et amateurs de musique : forte du succès remporté en 2022, l'opération Prêts d'été, prêts doublés est relancée du 14 juin au 19 août ! Le principe est simple : une durée de prêt multipliée par deux (soit six semaines) et jusqu'à 24 documents (livres, revues, DVD, CD) empruntés !

Lire au lac, ça vous dit ?

Le temps d'un été, les médiathèques s'évadent hors-les-murs et prennent leurs quartiers au bord de l'eau ! Entre deux descentes de toboggan et trois tours de balançoire, petits et grands sont invités à faire une pause lecture et jeux.

En juillet et août, tous les mardis de 16h à 18h30 au lac de Savenay et tous les vendredis de 16h à 18h30 au lac de Campbon. Accès libre pour tout public.

Les animations

Retrouvez le tout nouveau programme des animations, de janvier à juin 2023 à la bibliothèque ou bien à la mairie.

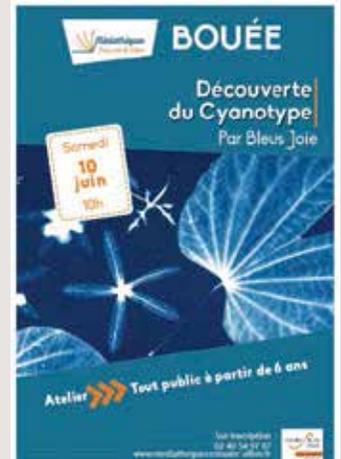


Samedi 10 juin de 10 à 12h

ATELIER CYANOTYPE sur le thème de l'herbier Animé par Adeline Mariot de Bleus joie

Apportez vos propres végétaux pour créer une planche façon herbier grâce au cyanotype, un procédé photographique original !

Gratuit, sur inscription, pour les enfants à partir de 6 ans et les adultes ! (Les enfants de 6 à 10 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte)





Bouée Tennis de Table

Tournoi

Le samedi 25 mars

Le Bouée Tennis de Table a organisé son tournoi communal à la salle polyvalente après 3 années d'absence pour cause de crise sanitaire.

De nombreux ex-membres du club nous ont rejoints de même que des amis et parents. Bref il y eut de nombreux participants et une ambiance très festive et sportive. L'équipe du Bouée TT en 1^{re} division départementale jouera en pré régional à la rentrée prochaine. De belles rencontres en perspectives...



18^e Journée peintres dans la nature

organisée par

Les Amis de la Chapelle Sainte Anne de Rohars

Le 1^{er} mai 2023

Une belle participation pour cette 18^e journée peinture sur le motif.

38 peintres dont 15 venus pour la 1^{re} fois.
Techniques : acrylique, huile, aquarelle, gouache, encre.

20 tableaux ont été vendus.

Par chance la météo, incertaine dans la semaine, nous a permis de profiter d'une belle journée ensoleillée.



La Chapelle de Rohars



Le samedi 8 mai

Promenade entre gravure et photographie, entre jardins et bords de Loire.

250 visiteurs sont venus apprécier cette jolie exposition durant les trois jours.

Sans compter le groupe de motards venus visiter la chapelle.



Fête de la Musique

Vendredi 23 juin à partir de 19h30

Place de l'église

Avec des groupes de musique locaux

Organisée par le Relais de Bouée et le Comité des fêtes de Bouée

Restauration possible sur place : Frites, saucisses sandwiches et bar



Journées du Patrimoine de Pays

Céramique, peinture et taille de pierre

Samedi 24 et dimanche 25 juin 2023 de 10h à 18h

Chapelle de Rohars - Gratuit

« Art et Artisanat ». Dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays.

Exposition et démonstration de savoir-faire avec Céline Guillemot, potière céramiste d'art, Émeline GARET plasticienne et Christophe NAUD, tailleur de pierre

Céline GUILLEMOT

Le métier de **potier céramiste** allie créativité et technicité.

Après une formation d'ingénieur paysagiste, j'enseigne ce métier pendant de nombreuses années auprès de lycéens en bac professionnel. En parallèle je pratique la poterie en amateur. En 2014, je décide donc d'intégrer l'école de céramique Créamik de Matthieu LIÉVOIS afin d'y perfectionner le tournage et la chimie des émaux. En 2016, après 2 années.

Le métier de potier céramiste allie créativité et technicité. Les façons de mettre en valeur la terre sont extrêmement variées, chaque peuple ayant depuis des millénaires développé ses propres techniques aux quatre coins du globe. Explorer et expérimenter ces techniques, se les approprier pour faire ses propres créations est passionnant. Depuis deux ans, je partage cette passion en animant l'atelier de poterie de Cordemais



Émeline GARET

Émeline Garet, **artiste plasticienne**, vit et travaille à Saint-Étienne-de-Montluc depuis 2012. Elle raconte : « J'ai toujours aimé dessiner et rêver. En 1996, je choisis une filière littéraire arts plastiques qui me permet d'intégrer l'école supérieure des Beaux-Arts d'Angers. Mon travail trouve son inspiration à la croisée des chemins que sont le végétal, en particulier les arbres, les feuilles, les paysages et la musique.

Chapelle de Rohars
SAM 24 ET DIM 25 JUIN 10h00 à 19h00
BOUÉE JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS & DES MOULINS
**CÉRAMIQUE
PEINTURE
TAILLE DE PIERRE**
EXPOSITION ET DÉMONSTRATION DE SAVOIR FAIRE
Céline Guillemot - céramiste
Émeline Garet - plasticienne
Christophe Naud - taille de pierre
Les Amis de la chapelle Sainte-Anne de Rohars
<http://cdfbouee.com>

Christophe NAUD

Membre depuis le début de l'association des Amis de la chapelle de Rohars, Christophe fera partager sa technique de **restauration ancienne**. Il fut un maillon essentiel dans la réhabilitation de la chapelle en transmettant son savoir-faire dans la maçonnerie traditionnelle.

Contact - 06 14 82 43 69

Associations

Concert d'été

Dimanche 23 juillet à 17h

Chapelle de Rohars - Gratuit

Concert proposé par la Commission culturelle de Bouée et les Amis de la chapelle de Rohars.

Bruna arrive du nord du Brésil, avec une carrière de chanteuse déjà bien installée, un disque enregistré, et des projets plein la tête.

Fabien arrive du sud de Nantes, avec une carrière de guitariste compositeur bien installée, différents projets issus du jazz, des musiques improvisées, des musiques brésiliennes et méditerranéennes.

De leur rencontre à la terrasse d'un café naîtra ce projet : s'enrichir l'un et l'autre de leurs univers musicaux, de leurs cultures, de leurs savoir-faire et trouver une voix commune, un métissage. Ils proposent une musique sensible et délicate qui fait la part belle aux textes et à l'aspect poétique de la chanson brésilienne.

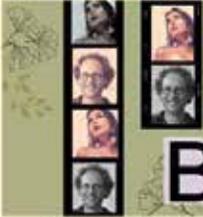
Fabien EWENCZYK : Guitariste éclectique investi dans différents collectifs et compositeur Fabien EWENCZYK propose un univers poétique et sensible. Il se forme à l'école de jazz Arpej à Paris, au Conservatoire de Nantes et aux États-Unis en jazz. Il enseigne le jazz à l'école de musique de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Bruna HETZEL : chanteuse et professeure de chant, très active sur la scène musicale de sa région, Brunna prend comme référence la forte tradition de la musique populaire brésilienne dans sa convergence avec le langage du jazz. Consacrée à sa carrière solo, elle mène de nombreux projets et tourne régulièrement dans des festivals et événements culturels au Brésil. Elle réside actuellement à Nantes, se consacre à l'étude et à l'enseignement du chant et à la sortie de son premier album "Canto Azul", actuellement disponible dans les principales plateformes de streaming.

Réservation possible

06 81 13 26 57

lacsar@orange.fr

Chapelle de Rohars
DIM 23 JUILLET
BOUÉE 17h00
CONCERT D'ÉTÉ
UNE VOIX
UNE GUITARE
**Fabien Ewencyk**
Brunna Hetzel
une musique sensible et délicate qui fait la part belle à l'aspect poétique de la chanson brésilienne
Gratuit Réservation possible 06 81 13 26 57
Commission culturelle de Bouée
Les Amis de la chapelle Sainte-Anne de Rohars
<http://cdfbouee.com>

Brunna Hetzel & Fabien Ewencyk
UNE VOIX **DIMANCHE 23 JUILLET**
UNE GUITARE **CHAPELLE DE ROHARS**
17H00


Associations



Les Gabiers du Canut

« Rohars en fête »

Dimanche 3 septembre 2023, à partir de midi

Cochon grillé, chants de marins et ambiance latinos

Organisée par **le Comité des fêtes de Bouée**

Du cochon sera grillé sur le site de la chapelle de Rohars à Bouée dans le cadre exceptionnel des marais de bord de Loire.

C'est le groupe **Les Gabiers du Canut** qui accompagnera les convives cette année. Il avait déjà animé la fête en 2019 pour le plaisir de tous.

Le groupe de chants marins « Les Gabiers du Canut » a été créé en 2003 à Pipriac par quelques passionnés du chant de mer.

Il est constitué de 5 chanteurs accompagnés par 2 musiciens, l'un à la guitare et à l'harmonica et le second à l'accordéon diatonique.

Son répertoire est basé sur des chants traditionnels dont certains se prêtent à la danse.

Une chanteuse complétera la partie musicale

Il s'agit de **Carol DELGADO** - Latinas

Si Carol Delgado a « toujours chanté », c'est la musique espagnole, latino et flamenco qu'elle aime interpréter. Après des formations en Andalousie (la région à l'extrême sud de l'Espagne) et à Paris, elle se lance dans une carrière d'artiste.

Du café-concert aux festivals (dont le Bout du Monde à Crozon) en passant par les scènes estivales, l'artiste, aime à mélanger les genres et casser les codes.

Elle propose un répertoire de chansons latinos espagnoles et variétés adapté pour toutes les générations de Gypsy King à Henri Salvador, de Kendji à Luis Fonsi.

Tarif : 22 € le repas complet. **Réservation obligatoire**

Attention, le nombre de places est limité.

Par téléphone au **07 88 55 87 84**

ou à l'adresse cdf.bouee@orange.fr

Des billets sont également en vente au Relais de Bouée (fermeture du 27 juillet au 23 août)



Rohars en 2022

DIM 3 SEPT
BOUÉE



le midi

ROHARS EN FÊTE

COCHON GRILLÉ
avec
Chants de marins **LES GABIER DU CANUT**



et **LATINA'S**
Chansons latinos espagnoles et variétés



Repas complet **22€**

Sur réservation
au Relais de Bouée (fermé du 27 juillet au 23 août)
ou au **07 88 55 87 84**
ou à cdf.bouee@orange.fr

CONCOURS DE PALET



SUR PLANCHE EN PLOMB

Palais Club Bouée

Samedi 23 septembre 2023
à partir de 13h30...



Bar et restauration sur place...
Un lot pour chaque participant...

Rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente

16€ par équipe de 2

Merci d'apporter votre plaque et vos palets

INSCRIPTIONS au 06 - 87 - 13 - 95 - 62

Lancement de la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale

Des outils ouverts au public sur www.nantessaintnazaire.fr

Les cinq intercommunalités de Nantes métropole, de la Communauté d'Agglomération de la Région de Saint-Nazaire, des Communautés de communes d'Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon et du Pays de Blain composant le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, viennent d'engager l'avenir de notre grand territoire par la mise en révision concertée du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT).

Que vous soyez citoyens, entrepreneurs ou responsables d'association, vous devez pouvoir apporter votre expertise afin d'éclairer les grands enjeux d'aménagement pour demain et ainsi enrichir le Projet d'aménagement Stratégique.

Élaboré par les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, le SCoT est un document d'urbanisme qui a pour objectif de spatialiser les besoins immédiats et futurs des habitants, de préserver les ressources du territoire pour les prochaines générations et d'organiser la transition écologique en nous préservant des risques naturels, le tout dans un cadre incertain de dérèglement climatique.

Mobilités, logement, commerces, alimentation, transition écologique, services ou encore les paysages, l'avenir de notre territoire ne se prévoit pas, il se prépare. Votre avis est décisif pour accompagner vos élus dans cette réflexion et dessiner un futur possible et désirable.

Citoyens, entrepreneurs, associations,
participez !

1^{re} possibilité : le cahier d'acteur

Il est un mode de contribution, réservé à la société civile constituée (associations, collectifs, syndicats, ...), structuré sous forme de questions pour vous faciliter le travail, et vous permet librement d'exprimer vos idées dans les espaces dédiés. Téléchargez-le sur www.nantessaintnazaire.fr et suivez le guide ! Vous avez jusqu'au 6 septembre 2023 pour déposer votre cahier d'acteur complet à l'adresse suivante : jeparticipe@nantessaintnazaire.fr

2^e possibilité : l'enquête Habitat et cadre de vie

Ce questionnaire vous permet de répondre en peu de temps à des questions stratégiques. Vos réponses permettront de mesurer les points d'attention et d'intérêts à partir de vos perceptions.

3^e possibilité : la libre contribution

Vous pouvez votre libre contribution par mail à : jeparticipe@nantessaintnazaire.fr

Avec le bac

PLUS BESOIN DE SACS JAUNES

Bien vidés, non imbriqués

Si vous possédez un bac jaune, vous n'avez plus la possibilité de retirer des sacs jaunes.

ESTUAIRE et SILLON
Communauté de communes
www.estuaire-sillon.fr

SERVICE DÉCHETS
environnement@estuaire-sillon.fr
02 40 56 82 53

The image shows various waste items like a plastic bottle, a can, a carton, and a bag, with arrows indicating they should be placed in a yellow bin. A crossed-out yellow bag icon indicates that yellow bags are no longer needed.

Transports scolaires 2023-2024

Ouverture des inscriptions en ligne entre le 12 juin 2023 et le 18 juillet 2023 !

Effectifs à venir en hausse liés en partie à l'ouverture de classes de terminale au Lycée Saint François d'Assise, intégration d'une unité SEGPA au collège Saint Exupéry, affectation des élèves de la commune de Quilly au collège public Mona Ozouf : la montée en puissance annoncée du pôle scolaire de Savenay pour l'année 2023/2024 entraînera de fait une adaptation de l'organisation des transports scolaires d'Estuaire et Sillon.

Les inscriptions et réinscriptions au service de transports scolaires ne se font pas de manière automatique et doivent être reformulées chaque année scolaire uniquement à partir du site Internet www.aleop.paysdelaloire.fr. Pour la rentrée 2023, les inscriptions seront ouvertes du 12 juin au 18 juillet 2023.

Combien ça coûte ?

- La Région a voté des tarifs à 150 € par an et par enfant, que le trajet soit effectué en car ou en train TER dans le respect des périmètres de transports définis.
- Gratuit dès le 3^e enfant transporté.
- Au-delà des dates d'inscription et du 18 juillet 2023, une majoration de 30 € sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié (déménagement après le 18 juillet, affectation tardive dans un établissement scolaire, changement de situation professionnelle, cas de force majeure et placement en famille d'accueil).

Comment s'inscrire ?

- Connectez-vous sur aleop.paysdelaloire.fr
- Vous possédez déjà un compte : renseignez vos identifiants et mot de passe pour inscrire votre enfant.
- Vous ne possédez pas encore de compte : créer un compte pour inscrire vos enfants.
- Rendez-vous sur le site Aléop pour toutes les informations pratiques.

Gérer les abonnements en toute simplicité !

- Inscrire votre enfant au transport scolaire
- Suivre votre dossier en cours et payer votre abonnement
- Télécharger vos factures et une attestation provisoire de transport
- Demander un duplicata de carte si nécessaire

Dès la rentrée 2023, La Région autorise les familles d'affecter leur enfant sur un point d'arrêt du matin qui peut être différent du soir, sur le même circuit, en justifiant un caractère régulier pendant toute l'année scolaire. Ces demandes seront traitées à compter du 1^{er} octobre 2023.



Pour les renouvellements d'inscription, **les cartes de transport doivent être conservées d'une année sur l'autre** et seront rechargées automatiquement en cas de réinscription et de paiement de son abonnement. Pour les nouvelles inscriptions, les titres de transport seront transmis par voie postale aux familles d'ici fin août si le paiement a bien été effectué.

Les horaires seront officiellement consultables sur www.aleop.paysdelaloire.fr à partir du 25 août 2023.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.aleop.paysdelaloire.fr
ou contacter le service

Mobilités de la Communauté de communes Estuaire et Sillon

02 40 56 80 69

transports@estuaire-sillon.fr

Pratique physique et sportive des jeunes (6/20 ans) en situation de handicap

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire réalisé par l'Office Intercommunal des Sports d'Estuaire et Sillon s'adresse à toutes les personnes ayant dans son entourage un enfant ou un jeune adulte en situation de handicap sur le territoire.

Les objectifs de ce questionnaire sont d'identifier dans le domaine des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap, les attentes, les besoins des familles (parents et enfants) et déterminer les difficultés d'accès aux pratiques physiques ou sportives.

Il sera suivi de la mise en place d'un pôle ressources et accompagné d'actions répondant aux besoins identifiés.

Vous

NOM - Prénom :

Commune d'habitation :

Téléphone (Facultatif) :

Mail :

Votre enfant

NOM - Prénom :

Age :

Sexe : F M

Types de Handicap :

Handicap moteur Handicap mental Handicap cognitif

Handicap psychique Maladie invalidante

À quel type d'établissement votre enfant est-il rattaché :

En scolarisation individuelle (classe ordinaire)

En scolarisation collective (CLIS, ULIS, SEGPA)

En établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social)

Autre :

En Internat En Externat

Pratique Sportive dans le cadre Scolaire et extra-scolaire

Question 1 Votre enfant pratique-t-il une Activité Physique ou Sportive ?

OUI

Dans quel cadre ?

En cours d'EPS

En activités Extra-scolaires
(UNSS, USEP...)

Dans un club :

Lequel :

NON

Est-il dispensé de sport par un médecin ?

Oui

Non

Autre :

Question 2 Si votre enfant ne pratique pas d'activité physique ou sportive au sein d'une association sportive, quelle(s) en est/sont la/les cause(s) :

L'inaptitude médicale

L'autocensure (la peur de se blesser)

Le centre d'intérêt « loisirs » et non « sportif »

Le manque de temps

Le manque de motivation

- Le manque de moyens financiers
- L'accessibilité aux équipements sportifs
- Les difficultés de communication (langage gestuel, difficultés à s'exprimer)
- L'esprit d'inclusion (il ne trouve pas sa place dans un club ordinaire, avec des sportifs valides)
- Les réactions « des valides » par rapport aux comportements stéréotypés de mon enfant
- Les clubs « sportifs valides » près de chez nous ne sont pas en mesure d'accueillir notre enfant (*Problèmes d'encadrement, de sensibilisation et de formation des techniciens/moniteurs sportifs*)
- La distance entre le club et notre domicile est trop importante
- Pas de club local correspondant à la discipline souhaitée
- Autre :

Question 3 Pratiquez-vous une ou plusieurs activités physiques ou sportives avec votre enfant ?

OUI

Si oui, quel (s) type(s) d'activité(s) ?

.....

.....

.....

.....

NON

Si non, quelle(s) en sont la(es) causes ?

Manque de temps

Peu d'intérêt pour les activités physiques

Difficultés de transport

Éloignement des lieux de pratique

Pas de matériel adapté à disposition

Inaccessibilité des lieux de pratique

Méconnaissance des activités proposées

Autre :

Cet espace vous appartient. Merci de nous faire part de toutes vos remarques, interrogations et propositions concernant les pratiques physiques ou sportives des jeunes en situation de handicap.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'OIS vous remercie de votre participation à cette enquête et reste à votre disposition pour toute question éventuelle (**Audrey : 06 76 99 83 35**).

Merci de retourner le questionnaire rempli à oishandicap@gmail.com
ou par courrier au Président : Alain Fontaine - OIS - 7 rue des mimosas - 44260 Malville